Municipalité de Sainte-Ursule
Une terre d'accueil
MAI 2022

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi
8h30 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi
8h30 à 12h00

FERMÉ
LUNDI LE 23 MAI

Collecte des ordures
Tous les mardis
Encombrants :
24 mai

Récupération
25 mai
8 juin

Prochaine Séance du conseil 6 JUIN 2022
(SALLE J-E BARIL)

Vous pouvez faire parvenir vos questions à l'adresse suivante : dg@sainte-ursule.ca jusqu'à 18h00 la journée de la séance

MOT DU MAIRE

Journée du 30 avril 2022 Sainte-Ursule s'ramasse! :
Je remercie les personnes qui ont participé à l'activité. Je suis surpris qu'en 2022, nous trouvons encore des verres de carton, des cannettes et des bouteilles. Il faut faire le geste pour l'environnement afin de garder notre municipalité propre. Toujours sur le même sujet, merci aux citoyens qui gardent leur propriété propre afin de garder notre municipalité accueillante.

Important :
Nous avons actuellement des téléphones concernant des plaintes pour des terrains encombrés dans la municipalité. Veuillez prendre note que l'urbaniste est en contact avec les propriétaires et il se peut que les démarches puissent avoir un délai plus long. Merci de votre compréhension.

Sports et loisirs :
Soccer pour les jeunes : Début le 13 juin à 18h00. Le coût est de 15.00$ et les inscriptions se feront sur place.
Balle pour les jeunes : Début le 14 juin à 18h00 pour les 8 ans et moins et à 18h30 pour les 9 ans et plus. Le coût de l'inscription est de 15.00$.

Le comité des loisirs est formé. Merci aux bénévoles!
Rachel Doucet : Présidente
Mylène Armstrong : Vice-présidente
Marie-Ève Hamel : Secrétaire
Danielle Beauregard : Administratrice
Sylvie Béland : Administratrice et représente le conseil municipal
Marilyn Dupuis : Administratrice
Denise Béland : Administratrice et représente le conseil municipal

Bonne nouvelle! Il y aura une Fête nationale le 24 juin. Plus de détails à venir dans le prochain bulletin municipal.

Réjean Carle
Maire

Vous désirez vous impliquer comme bénévole? Nous vous invitons à cocher ce qui vous intéresse et veuillez nous retourner le formulaire compléter au bureau municipal ou par courriel à l'adresse suivante : reception@sainte-ursule.ca

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	□
CLUB OPTIMISTE	□
BALLE POUR LES JEUNES (MARDI SOIR)	□
SOCCER POUR LES JEUNES (LUNDI SOIR)	□
COMITÉ DES LOISIRS	□
FÊTE NATIONALE	□
PIQUE-NIQUE DES URSULOIS	□
FÊTE DE NOËL	□
PATINOIRE	□
TENNIS OU PICKELBALL	□
LES MESURES D'URGENCE	□
AUTRES ACTIVITÉS QUI POURRAIENT ÊTRE ORGANISÉES	□
NOM :	
ADRESSE :	
COURRIEL :	
# DE TÉLÉPHONE :	
SIGNATURE :	

✂----- ✂------ ✂------ ✂------ ✂------ ✂------ ✂------ ✂------ ✂------ ✂---- ✂------ ✂

IMPORTANT

Nous vous demandons de ne rien mettre dans la rue (terre, déchets, branches, etc)

Merci de votre collaboration!

COLPORTAGE

La Municipalité porte à la connaissance des citoyens que conformément aux dispositions règlementaires, un permis d'activités de colportage pour la vente de service d'équipement d'incendie a été attribué à l'entreprise Gestion SAM LELIEVRE INC pour la période du 2 mai au 2 juillet 2022 à minuit. Toutefois, l'octroi d'un permis d'exercer pour un citoyen ou une entreprise en règles, est un droit mais le service fournit n'engage aucunement la responsabilité de la municipalité. Veuillez contacter la municipalité pour tout traitement sans égard de l'entreprise prestataire vis à vis d'un citoyen résident.

La Municipalité de Sainte-Ursule porte à la connaissance des citoyens qu'il nous a été donné de constater au niveau de certaines résidences, l'existence de plusieurs roulottes et des éléments nuisibles tels que les morceaux de bois, branches, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tout autre rebut. Selon l'article 45 du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Ursule : « Les cours doivent demeurer propres et libres de broussailles, de branches, de mauvaises herbes etc ». En outre, selon l'article 50.1 du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Ursule, « En aucun cas, les roulottes, les remorques, les bateaux ou autres équipements similaires ne peuvent être utilisés comme habitation permanente ou chalet permanent ou temporaire, ou transformés pour devenir un bâtiment fixe ».
Nous attirons votre attention que toute personne qui s'adonne à telles pratiques, contrevient à l'article 45 du règlement de zonage 385 de la municipalité de Sainte-Ursule.

Dans les circonstances, nous invitons les citoyens concernés à procéder au nettoyage total de leur cours. Dans cette optique, nous leur accordons un délai d'un mois à compter du 15 mai 2022.

Sans quoi, la municipalité pourra procéder à l'émission des constats d'infraction, d'un montant variant de 500$ à 1000$. Si malgré tout le contrevenant ne se met pas en règle, la municipalité utilisera toutes les voies légales pour rétablir l'ordre.

À noter que ceux qui ont déjà reçu des avis d'infraction de la Municipalité pour les mêmes raisons ne sont pas concernés par ce délai.

D'ores et déjà, l'urbaniste effectuera une grande opération de visite inopinée à partir du vendredi 20 mai au niveau des résidences. Merci de votre attention!

Boubacar Gaye
Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL (MAI)

1.7 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS POUR LE CONTRAT DE LA COLLECTE DES ORDURES.

Le conseil municipal autorise la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont à faire la préparation du devis et à demander des soumissions publiques, conformément aux procédures inscrites au Code municipal.

1.9 CAHIER SPÉCIAL ÉCHO DE MASKINONGÉ

L'Écho de Maskinongé prépare un cahier spécial sur la Municipalité de Sainte-Ursule. Le conseil municipal autorise l'achat de 1/4 de page couleur au coût de 451 $.

3.2 OUVERTURE DU POSTE AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS-CULTURE

Le Gouvernement du Québec nous a octroyé une aide financière au projet de partage des services d'une ressource en loisirs avec la Municipalité de Maskinongé. Le conseil municipal mandate la directrice générale à lancer un appel de candidatures pour un poste d'agent(e) de développement loisirs-culture à raison de 35h/semaine.

3.4 EMBAUCHE PERSONNEL PARC DES CHUTES

Considérant que les employés Anna Marinelli et Arnaud Corriveau de l'an passé sont intéressés à travailler au Parc des Chutes en 2022, le Conseil municipal accepte la recommandation de la directrice générale et autorise l'embauche de Anna Marinelli et Arnaud Corriveau au poste de préposé (e) à l'accueil du Parc des Chutes.

4.3 SOUMISSION CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DU CIRCUIT ROUTIER ET PARC DES CHUTES

Le conseil municipal mandate la directrice générale et le directeur des travaux publics à procéder aux demandes de soumissions publiques pour faire exécuter l'entretien du réseau routier local. Le conseil mandate la directrice générale et le directeur des travaux publics à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du Parc des Chutes.

4.4 ACHAT LUMIÈRES DE RUES DEL

Le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics a procédé à l'achat des lumières de rue DEL en respectant le budget de 6 000.00 $.

Ceci est un résumé, vous pouvez toujours consulter les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité : www.sainte-ursule.ca

POSITIONNEMENT DE VOTRE BAC (ORDURE ET RÉCUPÉRATION)

- Chaque bac doit être aligné en bordure de rue
- Dégagement latéral des bacs : veuillez laisser un espace de 1 m (largeur d'un bac) de chaque côté
- **Orientation du bac : roues et poignées vers la résidence**
- Les couvercles doivent être fermés et dégagés (rien sur les couvercles)

RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT L'UTLISATION DE L'EAU POTABLE

Nous vous présenterons des extraits du règlement tout au long des prochains bulletins.

Veuillez consulter le règlement complet sur le site de la Municipalité au : ***http://www.sainte-ursule.ca/documents/reglements-municipaux***

NOUVELLE PELOUSE ET NOUVEL AMÉNAGEMENT

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

Suite à l'obtention d'un permis d'arrosage, il est permis d'arroser tous les jours entre 19h00 à 23h00, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

Prenez note que cet extrait concerne seulement les nouvelles pelouses. Si ce n'est pas le cas, il est strictement interdit d'arroser.

PISCINE, SPA ET BARBOTEUSE

Entre le 1er mai et le 1er septembre de chaque année, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour fins de remplissage d'une piscine, d'un spa, d'une barboteuse et tout étang servant à la nage ou au bain et à tout autre usage est interdit à l'exception de la période entre 24h00 (minuit) et 6h00 (matin). Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

SERVICE INCENDIE

Pour le moment, il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert. Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous devez avoir un permis pour faire brûler l'herbe et les branches que vous ramassez sur votre terrain au printemps. Le permis est gratuit. Un pompier se rendra sur place afin de vérifier, donner les consignes et s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie en allumant un feu à ciel ouvert. Appelez au bureau municipal au moins deux jours avant d'obtenir le permis car nous n'avons pas de personnel du service incendie disponible en tout temps. Des constats d'infraction et des amendes sont prévus aux contrevenants.

Remplissage de votre extincteur

Le service incendie recommande de faire affaire avec son partenaire principale. Si vous désirez vous procurer un extincteur incendie, le faire inspecter ou le faire remplir, veuillez communiquer avec moi ou veuillez passer au bureau municipal et nous nous chargerons de communiquer avec notre fournisseur, vous aurez alors un service adéquat en plus de payer le juste prix.

Alexandre Fafard

Directeur-Adjoint, service incendie
819-228-4345 poste 6
incendie@sainte-ursule.ca

BIBLIOTHÈQUE

Il y a eu une belle activité à la bibliothèque samedi le 16 avril dernier. Conte de Pâques avec chasse aux cocos et bricolage. Ce fut un succès avec 12 enfants et leurs parents, tous ont bien apprécié. Un gros merci à Marie -Ève Hamel et Laura-Lie pour cette belle animation.

On a reçu de nouveaux livres audio (Laissez-vous conter une histoire).Il y a aussi une exposition sur les **DIASPORAS** et aussi **TRUCS ET ASTUCES** pour le jardin.

Il y aura une rencontre avec l'auteure résidente de Sainte-Ursule Mme Andrée Lambert à la bibliothèque mercredi 1 juin 2022 à 19h00. Venez vous inscrire à la bibliothèque ou par téléphone au 819-228-4345 poste 4 et c'est gratuit.

Allez voir nos nouveautés sur notre page Facebook (**Bibliothèque de Sainte-Ursule**).

Les heures d'ouverture sont lundi de 12h30 à 15h30, le mercredi de 18h30 à 20h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Venez rencontrer nos bénévoles.

Bonne lecture!

Sylvain René
Coordonnateur de la bibliothèque

FADOQ

NOUVEAUX MEMBRES:

Luc Dauphinais, Jacqueline Paillé, Guy Rathier, Christine Rathier, René Milette & Sylvain Lessard. Bienvenue à chacun d'entre vous qui est maintenant membre de notre FADOQ. Il est toujours possible de rejoindre notre FADOQ tout au long de l'année et maintenant nous pouvons offrir la possibilité d'adhérer et de renouveler pour 45$ pour une période de deux ans.
Bienvenue à tous.

DÎNER DE LA CABANE À SUCRE:

Beaucoup de personnes sont venus se sucrer le bec grâce à ce que notre chef Sylvain nous avait préparé. Sûrement que nous allons répéter cette formule l'an prochain. Merci à vous tous et à tous les bénévoles qui ont mis la main à la pâte sans oublier nos musiciens qui ont diverti tous les membres présents.

PROCHAIN SOUPER:

Notre prochain souper aura lieu mercredi le 25 mai à 17h30 au local de la FADOQ. Nous soulignerons la fête des mères et des pères. Notre chef Sylvain nous a préparé un délicieux menu avec sa brigade de bénévoles. Ce sera notre dernier souper et nous reprendrons en septembre prochain. Il est possible de réserver maintenant. Diane: 819-268-5288 Pierrette: 819-228-6402 Sylvain: 819-244-6862 Danielle: 819-228-8110.

ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL:
Tout un succès de cet atelier du 23 avril dernier. Nos petits et grands ont apprécié les conseils et la fabrication de leur petit jardin de plantes succulentes. On se donne rendez-vous à l'automne pour un autre atelier très intéressant.

VIACTIVE NOUVELLE FORMULE:
Nous terminerons lundi le 30 mai prochain.

HARMONIE NOUVELLE FORMULE:
Nous terminerons mardi le 31 mai prochain.

CLUB DE MARCHE:
Nous terminerons mardi le 31 mai prochain, mais veuillez continuer à garder vos bonnes habitudes. Un merci à René Clément pour son implication et fidèle au poste à toutes les semaines. Nous reprendrons cette activité à l'automne.

PICKLEBALL:
Dès que la température sera plus clémente, nous retournerons à l'extérieur. Tous les lundis à 19h au terrain de tennis. Responsable : Jean Bélanger 819-228-2313 René Clément: 819-228-0687

ACTIVITÉS DU MERCREDI:
Les cartes se termineront mercredi le 1er juin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE:
Mercredi le 1er juin à 13h au local de la FADOQ aura lieu notre assemblée pour élire le conseil d'administration pour l'année 2022- 2023. Vous êtes invités à vous joindre à nous un 45 minutes de votre temps et si vous le désirez, vous pourrez prendre une collation avec nous et aussi vous amuser avec les joueurs de cartes.

VOYAGE:

Est-ce que ça vous tente de venir avec nous mardi le 28 juin au Sanctuaire Notre-Dame du Cap? Départ à 10h du local de la FADOQ. Nous allons assister à la messe de 11h suivi du dîner au coût de 23$ taxes et pourboire inclus. Il y aura 2 choix de menu que je vous ferai choisir lors de votre réservation. Nous profiterons de l'après-midi pour visiter et se promener dans les sentiers. Transport de l'autobus gratuit. Réservation avant le 13 juin. Danielle 819-228-8110 Diane 819-268-5288

Nous prenons une petite pause, mais nous avons fait la programmation des activités qui auront lieu cet été. Surveillez votre bulletin municipal pour plus d'informations.

Passez un bel été accompagné du soleil, de votre famille et vos amis(es).

Danielle Beauregard, présidente

ACTIVITÉS DU PROJET ESPACE MUNI ET MUNICIPALITÉ

Les activités reliées au Projet Espace Muni ont été un succès sur toute la ligne. Il est certain que certaines activités reviendront au cours de la présente année et au cours du prochain hiver. Beaucoup d'amitiés se sont créées au plaisir de tous et restent dans nos cœurs.

Le club de marche fonctionne jusqu'à la fin mai et reprendra en septembre. Cependant, nous vous invitons à continuer de marcher pour tenir la forme et se préparer pour l'automne.

Un merci sincère à René Clément qui a toujours été fidèle au poste. MERCI RENÉ !

Les activités à la FADOQ se poursuivent, je vous invite à suivre les informations de votre FADOQ pour la poursuite de ces activités.

Un merci sincère à la Présidente de la FADOQ Danielle Beauregard. MERCI DANIELLE !

La raquette reprendra l'hiver prochain sur le merveilleux site des Chutes.

Un merci sincère à Jean Marie Arseneault qui a toujours été fidèle au poste. MERCI JEAN-MARIE !

Je vous invite à suivre les informations sur le site de la Municipalité ou sa page Facebook, de bonnes nouvelles vous seront bientôt annoncées.
C'est une histoire à suivre …
Bon été à tous et toutes !

Denise Béland
Conseillère au siège no 1
Responsable du projet

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Participez au Défi pissenlits 2022 !

Une initiative de Mieletco.com

Seriez-vous prêt à retarder la tonte de votre pelouse pour diversifier votre alimentation ? Hein ? Le gazon, ça se mange ?

L'organisme Conservation de la Nature Canada (CNC) propose de patienter jusqu'en juin avant de tondre notre pelouse. Semble-t-il que cette initiative aurait démarré au Royaume-Uni et serait actuellement en plein essor au Canada. Cette simple action permet de venir en aide aux insectes pollinisateurs et aux autres espèces qui vivent dans les espaces verts qui nous entourent. **En laissant pousser les fleurs sur votre pelouse, y compris les pissenlits, vous pouvez fournir une importante source de nectar et de pollen aux abeilles sauvages, aux papillons et aux autres insectes pollinisateurs.**

Vous vous demandez certainement pourquoi avant, vous n'aviez pas besoin de faire ça, pis y'en avait de la bébitte ?!?

Il faut comprendre qu'au fil des dernières années, un déclin important a été observé au sein de certaines populations de pollinisateurs dont les abeilles mellifères. Ce phénomène augmente suite aux changements climatiques, à la perte d'habitat (y compris la disparition de plantes indigènes*) et de l'utilisation de pesticides.

Quel est le lien avec mon alimentation ?

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), trois cultures sur quatre produisant des fruits (fraises, pommes, etc.) ou des graines (amandes, noix, etc.) pour l'alimentation humaine dépendent des pollinisateurs. De plus, il est démontré que le maintien des populations et de la diversité des pollinisateurs contribue à l'augmentation des rendements des cultures.

Donc, vous pouvez fièrement vous retenir de tondre votre pelouse en mai (ou plus longtemps) et profiter de ce temps libéré pour vous détendre tout en regardant les pollinisateurs travailler pour vous !

Aussi, l'organisme CNC suggère d'attendre le plus longtemps possible avant de tondre sa pelouse au printemps et de passer la tondeuse moins souvent et plus lentement pour permettre aux insectes, aux grenouilles et aux autres espèces sauvages de se mettre à l'abri. Vous pouvez aussi pratiquer la « tonte par rotation » pour donner aux plantes à fleurs le temps de s'épanouir à certains endroits sur votre pelouse.

PSST ! Pour ceux et celles qui seraient un peu plus gênés, vous pourriez simplement conserver une surface non tondue pour les pollinisateurs, à l'arrière de votre maison à l'abri des regards indiscrets. Personne ne va le savoir et vous pourrez tout de même ressentir la fierté de participer à l'amélioration des habitats des pollinisateurs indigènes, mais aussi à certaines espèces d'oiseaux et d'autres animaux qui aident les plantes à se reproduire.

Alors, si l'environnement, l'économie ou les activités sociales vous intéressent, vous trouverez certainement votre place au sein du Comité de développement durable de Sainte-Ursule. Si vous désirez vous impliquer au sein du comité, que ce soit de façon permanente ou ponctuelle, communiquez avec Sylvie Lessard, conseillère municipale et responsable du comité, au 819-699-4311.

* indigène : Selon le Larousse, ce terme est utilisé pour spécifier que l'organisme (plante, animal, etc.) est originaire du pays où il vit.

Petit conseil horticole : avec le beau temps qui arrive, on veut regarnir notre aménagement extérieur. Songez à favoriser des plantes indigènes! Demander conseil à votre horticulteur.

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

Le Comité de Développement Durable tient à remercier tous les participants de la corvée de nettoyage du 30 avril dernier, soit Constance Lefrançois, Marcellin Baril, Pierrette Arsenault, René Clément, Sylvie Lessard et le maire Réjean Carle. Ce sont plus de six (6) km de bordures de route qui ont été nettoyées par ces six (6) courageux gaillards ! Un grand merci !

TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ

TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC

Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc.

Le transport adapté a pour but de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Pour être admissible au transport adapté, une personne devra répondre aux deux critères suivants :

1) Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistance et être limitée dans l'accomplissement des activités normales.
   ET
2) Avoir sur le plan de la mobilité des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

Conditions d'admissibilité

Le comité d'admission détermine l'admissibilité d'une personne en analysant son dossier. Les décisions d'admissibilité sont basées sur les critères établis dans la *Politique d'admissibilité au transport adapté* du ministère des Transports.

Pour information : Guylaine Groleau, (819) 228-9661
Transport Adapté Comté Maskinongé
624 Dalcourt
Louiseville, Qc
J5V 2Z6

AIDANTS NATURELS

25 mai à 13h30 conférence ZOOM Renouer avec la joie avec Danielle L'Heureux

Samedi 7 mai à 11 heure une marche à la Pointe à Caron à Louiseville inscription obligatoire avant le 4 mai

Samedi le 21 mai à 11 heure une marche à Saint-Étienne-des-Grès inscription obligatoire avant le 18 mai

Café-échange entre proches aidants le 12 mai de 13h30 à 15h00 inscription obligatoire avant le 9 mai (dans les locaux de L'Association)

Déjeuner des membres le 19 mai de 9h30 à 11 heure inscription obligatoire avant le 12 mai (dans les locaux de l'Association)

Souper-conférence mercredi le 25 mai Au porte de la Mauricie Des mots..et des maux avec Andrée Lambert.
Souper à 17 heure (aux frais du participant)
Conférence à 19h00 (gratuit)

ÉQUIJUSTICE

Soyez écouté, accompagné et soutenu lors d'un conflit

Vous vivez une situation conflictuelle avec un proche, une connaissance ou une organisation ? Nous sommes là pour vous.

Formé en médiation citoyenne, Équijustice a pour objectif de réitérer la communication et de vous aider à trouver une solution mutuelle qui est satisfaisante pour tous à travers un dialogue dit sécuritaire, respectueux et équitable.

Faire appel à Équijustice c'est aussi éviter les frais juridiques, se libérer d'un poids sur les épaules et rétablir des relations.

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Confidentiel**
- ✓ **Accessible à tous**

Il suffit de laisser un message au numéro de téléphone suivant :

819-228-8693 (boîte vocale) et un médiateur retournera votre appel.

❖ *Nous sommes toujours à la recherche de personnes intéressées à s'impliquer bénévolement au sein de l'unité à titre de médiateur. mediationmaskinonge@equijustice.ca*

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Régie d'Aqueduc de Grand Pré

3000, Rang des Chutes
St-Édouard, (Québec)
J0K 2H0

Le 27 Avril 2022

A toutes les municipalités membre

OBJET : **Drainage du réseau**

Madame, Monsieur,

Nous vous donnons avis par la présente que le drainage du réseau de la Régie se déroulera pour la période allant du ***30 Mai au 23 Juin 2022***.

Cette opération pourrait altérer l'aspect qualitatif et esthétique de l'eau distribuée en terme de coloration et de turbidité (eau brouillée).

De plus, pour cette période, afin d'assurer une efficacité optimale au drainage, il se peut que la concentration de désinfectant (hypochlorite de sodium) soit légèrement haussée, ce qui pourrait se répercuter par des goûts et odeurs accentués pour les usagers.

En fonction de ces faits, nous vous suggérons d'aviser vos usagers de ces inconvénients temporaires qui visent à assurer et maintenir le plus haut standard possible de qualité de l'eau potable distribuée par la Régie à ses usagers.

Vous remerciant de votre habituelle collaboration pour ces opérations, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis Morel-Benoit
Responsable des opérations

C.C. Municipalité de St-Justin
Municipalité de Ste-Ursule
Municipalité de St-Edouard-de-Maskinongé
Municipalité de Maskinongé
Ville de Louiseville
Municipalité de Ste-Angèle-de-Prémont
Municipalité de St-Léon-le-Grand
Municipalité d'Yamachiche

OBVRLY
Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche

Chronique *Dans le sens de l'eau*

Un rallye photo sur l'eau à faire autour de la maison !

Dans le cadre du Mois de l'eau 2021, l'OBVRLY vous avait créé une activité éducative et amusante pour aller jouer dehors et prendre conscience de l'importance de l'eau !

Avec le retour du beau temps, pourquoi ne pas en profiter pour le faire en famille ou entre ami.e.s ?

DOSSIERS DES ÉLUS

- **Monsieur Réjean Carle**, maire : MRC, assurances, D'office sur tous les comités, substitut à la Régie d'aqueduc de Grand Pré;

- **Madame Denise Béland**, conseillère au poste numéro un : Ressources humaines, Suivi budgétaire, Politique famille-aînés, voirie, Comité des mesures d'urgence;

- **Monsieur Jeannis Charette**, conseiller au poste numéro deux : Aqueduc Fontarabie-Beaupré, Voirie, Pompiers, Agir Maskinongé, CADU;

- **Madame Sylvie Lessard**, conseillère au poste numéro trois : Développement durable, Art et culture, Parc des Chutes

- **Madame Josée Bellemare**, conseillère au poste numéro quatre : Ressources humaines, Communications (Web et Internet), Régie d'aqueduc, Comité des mesures d'urgence;

- **Monsieur Philippe Dauphin**, conseiller au poste numéro cinq : Comité des mesures d'urgence, Service sanitaire, Entretien des bâtiments, Véhicules, Comité consultatif d'urbanisme;

- **Madame Sylvie Béland**, conseillère au poste numéro six : Loisirs, Bibliothèque, Subventions aux organismes, Comité consultatif d'urbanisme.

Fonction	**Noms**	**Poste**
Secrétaire-réceptionniste	Joanie Lacombe-Armstrong	0
Maire de la Municipalité de Sainte-Ursule	Réjean Carle	1
Urbanisme (permis et réglementation)	Boubacar Gaye	2
Directrice générale et greffière-trésorière	Guylaine St-Louis	3
Bibliothèque municipale	Sylvain René	4
Directeur adjoint, service incendie	Alexandre Fafard	6
Directeur des travaux publics/Inspecteur Municipal	Simon Rioux	7
Greffière-trésorière adjointe	Sylvie Brunette	8